



Arrêté du Conseil fédéral sur les augmentations des crédits d'engagement alloués à l'axe du Loetschberg, à l'axe du Saint-Gothard et aux aménagements d'autres tronçons pour l'axe du Loetschberg, dues au renchérissement et à la TVA

du 17 août 2011

Le Conseil fédéral suisse

arrête:

1. Le crédit d'engagement alloué à l'axe du Loetschberg, d'une somme de 5299,983 millions de francs (prix effectif) est augmenté:
 - a. de 61,265 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 22,761 millions de francs pour couvrir la TVA.
2. Le crédit d'engagement alloué à l'axe du Saint-Gothard, d'une somme de 13 112,200 millions de francs (prix effectif) est augmenté:
 - a. de 1147,993 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 224,694 millions de francs pour couvrir la TVA.
3. Le crédit d'engagement alloué aux aménagements d'autres tronçons pour l'axe du Loetschberg, d'une somme de 391,966 millions de francs (prix effectif) est augmenté:
 - a. de 29,168 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 2,920 millions de francs pour couvrir la TVA.

17 août 2011

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

Augmentations des crédits d'engagement alloués à l'axe du Loetschberg,
à l'axe du Saint-Gothard et aux aménagements d'autres tronçons pour l'axe
du Loetschberg, dues au renchérissement et à la TVA. ACF

FF 2017